Nom :……. Prénom :…… classe :…….

VIVRE DANS LES ARDENNES DURANT LA 1ère GUERRE MONDIALE

En France la Grande Guerre débute en août 1914 et se termine le 11 …… 19…..
Elle dure donc ….. ans.

Observe la carte. Que représente la **ligne en gras** ?
C'est le …… : c'est l'endroit où les soldats se battent.
Colorie en rouge les Ardennes.

http://bude-orleans.blogspot.fr/2014/03/la-france-occupee-pendant-la-premiere.html

8 fi 105

Reconnais-tu la place sur laquelle la photographie a été prise ? C'est la……
Quelles sont les personnes prises en photo ?……
Le département des Ardennes est le seul département à être occupé toute la guerre par les ……

Comment vivent les Ardennais durant cette occupation ?

©ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

AVIS.

A l'entrée de chaque maison, habitée par des civils, une affiche, bien visible, doit être attachée portant en écriture lisible et abritée contre les intempéries, les noms de toutes les personnes habitant cet immeuble.

Les militaires allemands ne sont pas à mentionner sur ce registre.

Toute personne n'observant pas strictement cette prescription sera punie d'une amende jusqu'au montant de 1.000 M. ou d'emprisonnement jusqu'à 3 mois.

Name und Vorname Nom et Prénom	Alter Age	Beruf Profession	Strasse Rue

Qu. G., le 3 Mars 1917.

Le Général Commandant en Chef,

v. Schubert.

21 fi 28

Souligne l'endroit où l'affiche doit être placée.
Tu peux inscrire si tu veux dans le tableau le nom des personnes qui vivent chez toi aujourd'hui.

Pourquoi les Allemands obligent-ils les Ardennais à afficher ce document ?

……

……

……

……

Personal-Ausweis (Carte d'identité) Nr. 460.198

PHOTOGRAPHIE

Nom et prénoms (Vor- und Zuname) Hénon Léontine née Gommeux
pour femmes mariées ou veuves: aussi nom de jeune ville — Bei Frauen auch Mädchenname

Né le (Geboren am) 21 mai 1860

à (in) Jouy-sur-Meuse

Nationalité (Staatsangehörigkeit) française

Profession (Stand) ménagère

Domicile (Wohnort) AUBRIVES

Jour de l'arrivée (Tag des Zuzuges) Janvier 1915

Rue (Straße) de l'Usine n° 14

Dernier domicile (Vorheriger Aufenthaltsort) Mouzon

Cette carte est exclusivement personelle. Elle ne donne droit à aucune prérogative (libre circulation, etc.)
Ella sera toujours portée par son propriétaire qui devra la présenter à toute réquisition.

Signatur du possesseur: (Nom et prénom) Hénon L.
(Unterschrift des Inhabers) (Vor- und Zuname)

Signature de l'employé responsable (Unterschrift der verantwortl. Aussteller.)

Stempel der Ausstellenden Behörde

MAIRE D'AUBRIVES

(Personalbeschreibung)

Taille (Größe) 1m 60

Cheveux (Haare) grisonnants

Yeux (Augen) bruns

Nez (Nase) long

Barbe (Bart) —

Signes particuliers (Besondere Kennzeichen) —

Diese Karte dient lediglich zum Ausweise des Inhabers, welcher sie stets bei sich tragen und auf Verlangen vorzeigen muß.

(Unterschrift der Orts- bezw. Kleinen Kommandantur)

Geprüft am

Comment s'appelle ce document ?……

A qui appartient ce papier ? Entoure le nom de la personne.

Où habite-t-elle ?……

Possèdes-tu ce papier aujourd'hui ?……

©ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

RÉQUISITION des MATELAS

La Commandanture d'Etapes communique à la Commission municipale de Charleville la note suivante :

« La réquisition des matelas (sommiers, matelas et traversins) remplis de laine, demi-laine, crin ou crin mélangé de laine, qui se trouvent en possession de la population civile commencera le 7 juin

« La population doit être également informée que tout habitant chez lequel il sera trouvé matelas ou traversins compris dans la réquisition après la date qui sera fixée par la Commandanture, sera puni d'une amende de 30 M. et, en cas de non-paiement, d'une punition de prison correspondante.

« Charleville, le 31 Mai 1918.

« Signé : **Graf ARNIM,**
« Major et Commandant. »

Pour la Commission municipale
A. BLAIRON.

Charleville. — Imprimerie A. ANCIAUX.

5H85

Que réclament les Allemands par cette affiche ?

……

……

Que risquent les Ardennais s'ils refusent de faire ce qui est demandé ?

……

……

……

★ **Les réquisitions** (Définition: confiscation d'un bien, d'un objet…) :

Obstbeschlagnahme.

Die Landeseinwohner sind verpflichtet, saemtliches, auch das in ihren Gaerten wachsende Obst zu ernten und abzuliefern. Einwohner, die ihr Obst verderben lassen oder nicht abliefern, werden mit Geldstrafe bis zu 100 Mk. oder mit Freiheitsstrafe bis zu 6 Wochen bestraft.

Jeder Handel mit Obst ist verboten.

Tafelobst und Marmeladenobst ist getrennt an die landwirtschaftl. Patrouillen abzuliefern.

Saisie des fruits.

Les habitants sont tenus de récolter et de délivrer tous les fruits ainsi que ceux de leurs jardins.

Quiconque laissera pourrir les fruits ou ne les délivrera pas sera puni d'une amende jusqu'à 100 Marks ou six semaines de prison.

Tout marché de fruits est interdit.

Les fruits à cidre et les fruits de table récoltés, devront être remis séparément aux Chefs de culture.

E. H. O., 23. Juli 1917.

Mobile Etappen-Kommandantur 61

Graf Arnim
Major und Kommandant.

Encore une affiche !
Pourquoi à ton avis les Allemands utilisent-ils autant d'affiches ?

……

……

……

……

Quelles sont les deux langues utilisées ?
Entoure les bonnes réponses :

Espagnol
Français
Chinois
Allemand
Anglais

Que veulent réquisitionner les Allemands ?

……

Qui va les manger ? Entoure la réponse exacte

Les soldats français
Les Allemands
Les Anglais
Les Ardennais

Qu'c

©ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

……

Pourquoi ?……

……

Et sur cette nouvelle affiche de 1917, que confisquent les Allemands ?
Entoure les objets sur l'affiche.

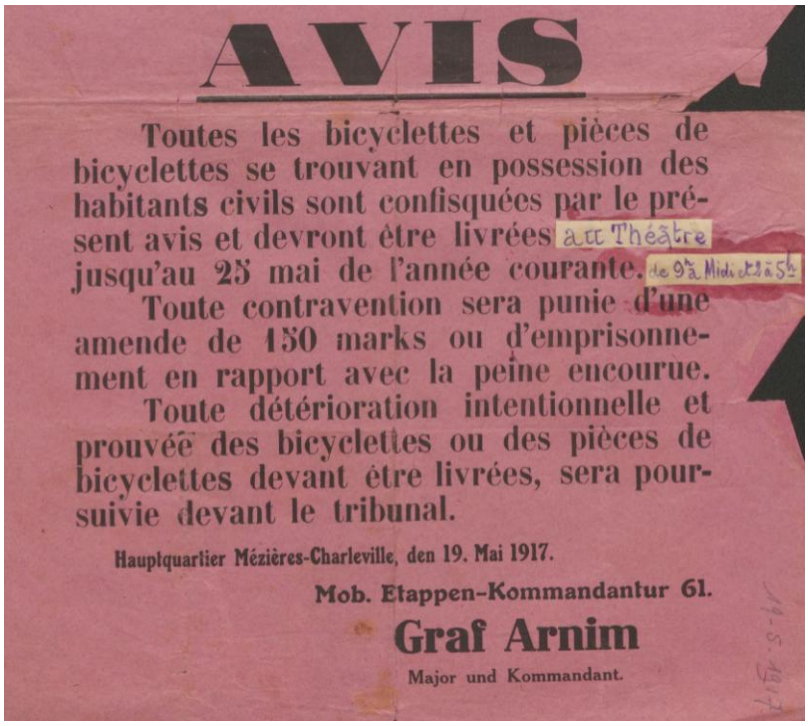

AVIS

Toutes les bicyclettes et pièces de bicyclettes se trouvant en possession des habitants civils sont confisquées par le présent avis et devront être livrées au Théâtre jusqu'au 25 mai de l'année courante. de 9h à Midi et 2h à 5h

Toute contravention sera punie d'une amende de 150 marks ou d'emprisonnement en rapport avec la peine encourue.

Toute détérioration intentionnelle et prouvée des bicyclettes ou des pièces de bicyclettes devant être livrées, sera poursuivie devant le tribunal.

Hauptquartier Mézières-Charleville, den 19. Mai 1917.

Mob. Etappen-Kommandantur 61.

Graf Arnim

Major und Kommandant.

©ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

★ L'école et les loisirs :

Les enfants vont à l'école. Ils sont bien sérieux sur cette photographie de classe !

Observe le bâtiment derrière les élèves. Ressemble-t-il à une école ? A quoi de fait-il penser ?

☐ une usine ☐ un supermarché ☐ un cinéma ☐ une maison

Est-ce que les enfants ont tous le même âge ?.....

Les écoles étaient très souvent réquisitionnées par les Allemands et transformées en caserne ou en hôpital.

Pour appendre l'alphabet les élèves utilisaient un <u>abécédaire</u> avec comme exemples :
A : Artilleurs B : Bataillon
Quel est le thème utilisé pour apprendre à lire?.....

A toi de compléter cet abécédaire en utilisant le même thème :

C : ……
F : ……
K : ……
O : ……
S : ……
U : ……

Durant la guerre, les enfants vont toujours à l'école mais ils doivent parfois s'absenter.

© ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Que font ces personnes ?.....

Les enfants et les adultes pouvaient être obligés de travailler pour les Allemands, par exemple réparer des casques, récolter, ramasser du bois…. La vie pendant la guerre est très difficile.

A toi de faire une ligne d'écriture ! Applique-toi !

©ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Tu as bien travaillé. Tu es capable de faire le petit jeu ci-dessous et deviner le surnom des soldats pendant la guerre (à l'aide des lettres entourées).

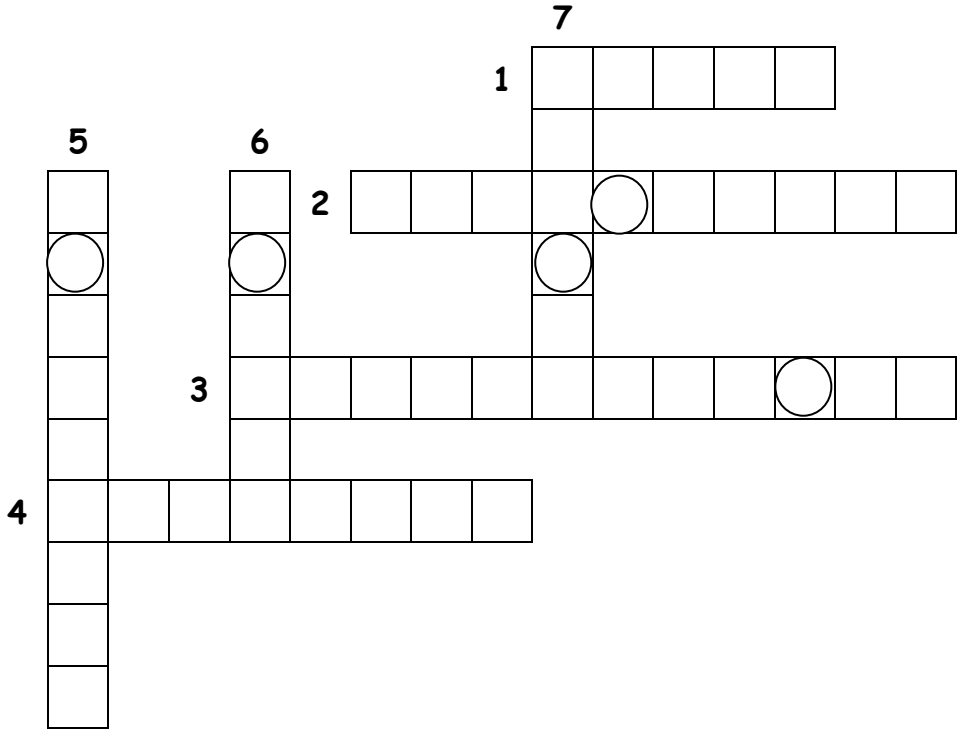

1 : « ligne » où les soldats se battent
2 : les Ardennais l'ont supportée pendant toute la guerre
3 : confiscations d'un bien
4 : seul département occupé durant toute la 1ère guerre mondiale
5 : personnes occupant les Ardennes entre 1914 et 1918
6 : conflit entre deux pays
7 : réquisitions des Allemands (ex : pommes, fraises, etc…)

Réponse : _ _ _ _ _

©ARCHIVES DÉPARTEMENTALES